

Service aux Assemblées et des Relations avec les Elus
Référence : PD-23
Dossier suivi par Mme Perrine DUBOST
Poste : 03.80.63.31.68.
Courriel : dgsd.meop.sare@cotedor.fr

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR Établi en application de l'article L.3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est réunie 53 bis rue de la Préfecture, Hôtel du Département à Dijon, le lundi 3 juillet 2023 à 9h00 sous la présidence de M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, pour l'examen de 36 rapports. A l'ouverture de la séance, étaient présents :

MEMBRES PRESENTS : Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM, MM. Christophe AVENA, Charles BARRIERE, Mme Christine BLANC, M. Pierre BOLZE, Mmes Marie-Claire BONNET-VALLET, Valérie BOUCHARD, Caroline CARLIER, MM. Patrick CHAPUIS, Billy CHRETIEN, Mmes Isabelle COGNARD, Emmanuelle COINT MM. Gilles DELEPAU, François-Xavier DUGOURD, Mmes Valérie DUREUIL, Martine EAP-DUPIN, Charlotte FOUGERE, M. Marc FROT, Mme Patricia GOURMAND, M. Alain LAMY, Mme Catherine LOUIS, M. Christophe LUCAND, Mme Céline MAGLICA, MM. Martial MATHIRON, Massar N'DIAYE, Pierre POILLOT, Hubert POULLOT, Mme Marie-Thérèse PUGLIESE, MM. Guillaume RUET, François SAUVADET, Denis THOMAS, Mmes Gaëlle THOMAS, Céline TONOT, M. Christophe VERDOT, Mmes Céline VIALET, Viviane VUILLERMOT.

MEMBRES EXCUSES et ayant donné délégation de vote : M. Patrick AUDARD à Mme Caroline CARLIER, Mme Clémentine BARBIER à M. François-Xavier DUGOURD, M. Benoît BORDAT à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM, M. Hamid EL HASSOUNI à M. Christophe AVENA, Mme Catherine HERVIEU à M. Billy CHRETIEN, Mme Nathalie KOENDERS à Mme Gaëlle THOMAS, Mme Anne PARENT à M. Denis THOMAS, Mme Laurence PORTE à M. Marc FROT, M. Sébastien SORDEL à Mme Marie-Claire BONNET-VALLET, M. Laurent THOMAS à Mme Christine BLANC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Après avoir délibéré, la Commission Permanente décide :

COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or quitte la salle des séances pour l'examen et le vote du dossier suivant.

Mme Martine EAP-DUPIN, Conseillère Départementale du canton de Semur-en-Auxois, quitte la salle des séances pour le vote de ce dossier après l'avoir rapporté.

Présidente : Mme Emmanuelle COINT

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN

- **« Promotion du Territoire » :**

à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de :

- * 2 000 € à la Commune de Précy-sous-Thil,
- * 800 € à l'Amicale des élus et anciens élus de l'ancien canton de Vitteaux,
- * 1 000 € au Rugby Club des Enseignants de Côte-d'Or,
- * 2 000 € au Lions Club Dijon Doyen,
- * 2 000 € aux Amis du Conservatoire de Musique et Danse de Beaune ;

Président : M. François SAUVADET

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN

- **« Utilisation de la délégation au Président de la décision de recourir à l'emprunt, aux ouvertures de crédit et aux instruments de couverture » :**

de donner acte au Président de l'information du remboursement anticipé du contrat de prêt n°1158 auprès de la Société Générale ;

- **« Modification de la régie de recettes des Archives Départementales » :**

à l'unanimité :

- * d'approuver les modifications de la régie des Archives départementales :
 - augmentation de l'encaisse maximale à 1 500 €,
 - ajout du mode de recouvrement par carte bancaire,
 - nomination d'un second régisseur suppléant,
- * d'autoriser le Président à signer l'arrêté correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

- **« Demande de garantie d'emprunt en matière de logement social ORVITIS : acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de seize logements à Arc-sur-Tille » :**

à l'unanimité, M. François-Xavier DUGOURD, Vice-Président délégué du Conseil Départemental, ne prenant pas part au vote :

- * d'accepter de garantir à hauteur de 100 % et à concurrence de 1 430 000 € maximum, le contrat de prêt qu'ORVITIS a contracté auprès du Crédit Coopératif afin de financer l'acquisition en VEFA de seize logements situés Rue de Genlis à Arc-sur-Tille,
- * d'autoriser le Président à intervenir au contrat de prêt conclu entre le Crédit Coopératif et ORVITIS, ainsi qu'à signer la convention qui précisera les modalités d'intervention du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et toutes pièces utiles à cette garantie ;

- **« Demande de garantie d'emprunt en matière de logement social ORVITIS : réhabilitation thermique, travaux d'accessibilité et extension résidence le Champ de Mars à Selongey » :**

à l'unanimité, M. François-Xavier DUGOURD, Vice-Président délégué du Conseil Départemental, ne prenant pas part au vote :

- * d'accorder la garantie du Département de la Côte-d'Or à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 709 854 € souscrit par ORVITIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la somme en principal de 5 709 854 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt,
- * d'autoriser le Président à signer la convention qui précisera les modalités d'intervention du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et toutes pièces utiles à cette garantie ;

- **« Ressources humaines - RIFSEEP des agents départementaux » :**

à l'unanimité moins 18 abstentions, d'approuver l'ajustement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la fonction de chauffeur affecté à la Cellule Antenne Transport, Maintenance et véhicules de liaison, chargé du transport des personnalités (Direction des Services techniques territorialisés), par la revalorisation de leur régime Indemnitaire de Fonction à 595 € brut/mois ;

- **« Réforme et vente de matériels » :**

à l'unanimité, dans le cadre de la mise à disposition de biens de la Société Publique Locale MuséoParc Alésia, d'autoriser le Président à :

- * éliminer les équipements en mauvais état,
- * procéder à la vente des équipements en bon état,
- * envisager leur remise gracieuse à Emmaüs ou d'autres associations à but non lucratif à défaut d'offres dans un délai raisonnable,
- * procéder à leur élimination si aucune association n'est intéressée,
- * signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

COMMISSION SOLIDARITÉS

Président : M. François SAUVADET

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : Mme Emmanuelle COINT

- **« Bourses Scolaires Côte-d'Or : bilan 2022-2023 et perspectives 2023-2024 » :**

de donner acte au Président du bilan de la campagne Bourses Scolaires Côte-d'Or 2022-2023, et d'adopter à l'unanimité, moins 18 abstentions, l'ensemble des dispositions relatives à la campagne 2023-2024 ;

- **« Aides financières en faveur des associations œuvrant dans les domaines de l'enfance et de la famille » :**

à l'unanimité, d'approuver les subventions aux associations : Comité Départemental des Médailles de la Jeunesse et des Sports de Côte-d'Or (C.D.M.J.S. 21), Dépendances 21 et Apolape (La Cadole), pour leur fonctionnement 2023, pour un montant total de 10 700 € ;

- **« Action pour l'adaptation du logement des personnes âgées relevant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » :**

à l'unanimité, dans le cadre du Dispositif Autonomie Habitat-Personnes Âgées (DAH-PA) destiné au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, d'autoriser le Président à prendre les décisions individuelles d'attribution de subvention pour un montant total de 4 360 € ;

- **« Convention entre l'Etat, le Département et la Commune de Recey-sur-Ource relative à la France Services Côte-d'Or de Recey-sur-Ource » :**

à l'unanimité, dans le cadre de la mise en place d'une France Services Côte-d'Or à Recey-sur-Ource, d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante qui précise les modalités d'implication du Département et de la Commune ;

- **« Référentiel Départemental des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) 2023 » :**

à l'unanimité, de valider le référentiel MAM de Côte-d'Or et d'autoriser le Président à le diffuser ainsi qu'à signer les actes afférents ;

- **« France Travail : de nouvelles actions d'accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (bRSA) » :**

à l'unanimité :

* d'approuver :

- les actions en faveur de l'employabilité dans les métiers de la viticulture,
- les actions en faveur de la mobilité,
- l'action « Mieux évaluer les compétences des bRSA et les accompagner aux attendus des entreprises pour favoriser le retour à l'emploi »,

- l'action « Favoriser le développement des compétences dans les services de l'aide à la personne et du périscolaire »,
 - le versement d'aides financières directes en faveur du retour à l'emploi pour un montant total de 115 000 €,
- * d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre opérationnelle de ces décisions ;

COMMISSION JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or quitte la salle des séances pour l'examen et le vote du dossier suivant.

Présidente : Mme Emmanuelle COINT

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : Mme Catherine LOUIS

- « Divers soutiens à la vie associative » :

à l'unanimité :

- * d'attribuer :
 - les subventions pour un montant de 52 100 € au titre des manifestations sportives en faveur d'associations,
 - 27 000 € au Sprinter Club Olympique Dijon (SCOD) pour l'organisation de ses manifestations sportives,
 - les subventions pour un montant de 32 300 € au titre du Fonds d'Aide à l'Acquisition de Matériel Sportif,
 - les subventions pour un montant de 1 400 € au titre du sport de haut niveau,
 - une subvention de 12 500 € au Comité Départemental Handisport de Côte-d'Or au titre des « Partenariats JOP Paris 2024 »,
 - les subventions en faveur d'associations au titre du Programme Évènements Côte-d'Or pour un montant global de 3 700 €,
 - les subventions en faveur d'associations au titre du soutien aux associations proposant des actions citoyennes et de devoir de mémoire pour un montant global de 1 500 €,
- * d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
 - la convention relative au partenariat avec le SCOD,
 - la convention relative au partenariat avec le Comité Départemental Handisport de Côte-d'Or (CDH 21) et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Côte-d'Or (DSDEN 21),
 - ainsi que les actes afférents ;

Président : M. François SAUVADET

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : Mme Catherine LOUIS

« Fonds départemental d'Aide à la Vie Associative - Subventions aux associations » :

Un amendement est présenté par Mme le Rapporteur, dont le texte est le suivant :

À la suite de la demande de Madame la Conseillère Départementale du Canton d'Auxonne, le dossier de l'Association du Football Club Mirebellois Pontailier Lamarche à Pontailier-sur-Saône, est à annuler pour un montant de subvention proposée de 1 200 €.

Il est donc proposé de modifier le rapport comme suit :

- proposition d'engagement au titre du présent rapport : 76 700 €,
- solde après engagement : 132 910 €,
- suppression du dossier FON84533 en annexe 1,
- en annexes 1 et 2 le total des aides attribuées au titre du présent rapport sur le canton d'Auxonne devient 1 200 €.

Mis aux voix, l'amendement est adopté à l'unanimité et le rapport ainsi amendé est adopté à l'unanimité ;

- « Propositions complémentaires d'attribution dans le cadre de la campagne annuelle de subventions aux associations » :

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions dans le cadre de la campagne annuelle de fonctionnement pour un montant total de 134 800 €, d'approuver les termes et d'autoriser le Président à signer les conventions avec le Théâtre Gaston Bernard de Châtillon-sur-Seine et le Théâtre du Rempart de Semur-en-Auxois, ainsi que tout acte y afférent ;

- « Lecture Publique - Aide à la constitution de fonds - Demandes de subvention » :

à l'unanimité, dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la constitution de fonds au service des bibliothèques de la Côte-d'Or, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions pour les bibliothèques des Communes de Longecourt-en-Plaine, Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Vitteaux, et Sombernon, pour un montant total de 3 498,95 € ;

- « Convention annuelle "Association des Climats de Bourgogne" » :

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les termes de la convention de partenariat à conclure entre l'association des Climats du Vignoble de Bourgogne et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur l'attribution de subvention de 69 500 € afférente, et d'autoriser le Président à la signer ;

- **« Programmes d'équipement et de fonctionnement 2023 des collèges publics et privés » :**

à l'unanimité :

* d'attribuer :

- une subvention d'équipement spécifique à quatorze collèges, pour un montant total de 224 131,83 €,
 - une subvention d'équipement spécifique à deux collèges, pour un montant total de 7 256,11 € et à Réseau Canopé dans le cadre du partenariat sur le numérique éducatif pour un montant de 4 177,81 €,
 - une subvention spécifique de fonctionnement au titre du dispositif « Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or » au bénéfice de sept collèges publics pour un montant total de 4 320 €,
 - une subvention spécifique de fonctionnement au titre des Trophées « Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or » au bénéfice de différents collèges, pour un montant total de 34 120 €,
 - une subvention spécifique de fonctionnement au titre du dispositif « Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or » au bénéfice du collège privé Saint-Cœur à Beaune, pour un montant total de 500 €,
 - une subvention spécifique de fonctionnement au collège privé Saint-Joseph La Salle à Semur-en-Auxois pour sa visite du Muséoparc d'Alésia, pour un montant de 564 €,
- * de se prononcer favorablement sur les affectations de crédits à hauteur de 172 821 € pour la réalisation d'opérations en maîtrise d'ouvrage régionale, et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes,
- * d'autoriser le financement d'opérations de gros entretien au sein de différents collèges publics pour un montant total de 443 124,40 €,
- * d'agréer les termes et d'autoriser le Président à signer :
- les conventions types relatives à l'utilisation des locaux de collèges,
 - la convention relative à l'utilisation de locaux, des équipements sportifs et du service de restauration du collège Alésia à Venarey-Les Laumes au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine,
 - la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs du collège André Malraux à Dijon au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours 21,
 - la convention relative à l'utilisation de l'équipement sportif de la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois au bénéfice du collège Henry Berger à Fontaine-Française,
 - la convention fixant à 33 472,84 € la contribution du Département de la Saône-et-Loire aux charges de fonctionnement des collèges publics Lazare Carnot à Nolay et Jules Ferry à Beaune,
 - la convention avec le collège privé Saint-François de Sales à Dijon, avec un financement à hauteur de 10 043,35 € ;

- **« Parcours Starter 2023/2024 » :**

à l'unanimité, dans le cadre des interventions du Conseil Départemental dans le domaine de l'Éducation Artistique et Culturelle au travers des « parcours starter », de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle pour un montant total de 102 000 € ;

- **« Saison Départementale Arts & Scènes Côte-d'Or » :**

à l'unanimité, M. Martial MATHIRON, Conseiller Départemental du canton de Genlis, ne prenant pas part au vote, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle pour un montant total de 145 010 € ;

- **« Soutien aux Pratiques Artistiques en Amateur » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions au titre des Pratiques Artistiques en Amateur, pour un montant total de 18 790 € ;

- **« Etude de la flûte de Pan en bois d'époque romaine du Musée Alésia » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'acceptation de l'étude de la flûte de Pan en bois d'époque romaine d'Alésia, d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante ;

- **« Don et dépôt d'archives privées, vote d'un tarif au titre des Archives départementales » :**

à l'unanimité :

* d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- une convention de don d'archives et d'imprimés privés,
- une convention de dépôt d'archives audiovisuelles privées,

* d'adopter :

- le principe de la mise en vente de clés USB, 2 Go, au profit des usagers des Archives départementales,
- le prix de vente unitaire de ces clés USB étant fixé à 3 € ;

COMMISSION AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
--

Président : M. François SAUVADET

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : M. Marc FROT

- **« Programme Départemental d'Economie Circulaire - Soutien à la filière bois - Espaces Naturels Sensibles et Biodiversité - Attribution de crédits » :**

à l'unanimité, au titre :

- * de l'économie circulaire : d'accorder une aide de 3 800 € en faveur de l'association Craft,

- * de la filière forêt-bois : d'accorder des aides d'un montant total de 45 754,05 € en faveur des Communes de Saint-Rémy, Gevrolles, Valforêt, Montigny-sur-Aube, Auxonne, Cessey-sur-Tille, Chamblanc et Villebichot pour des travaux de dépressage sur jeunes peuplements et des travaux de régénération artificielle ou naturelle,
- * des Espaces Naturels Sensibles : d'accorder une aide de 1 371 € en faveur de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;

- **« Stratégie Départementale de l'Eau - Gestion Quantitative de la Ressource en Eau » :**

à l'unanimité, au titre de la Stratégie Départementale de l'Eau, d'accorder une subvention de 36 517,34 € en faveur de la Commune de Coulmier-le-Sec, dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau ;

COMMISSION MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES
--

Président : M. François SAUVADET

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : M. Hubert POUILLLOT

- **« Plan local d'urbanisme - Avis du Conseil Départemental » :**

à l'unanimité, de donner un avis favorable au deuxième projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la Commune de Saint-Usage ;

- **« Voirie, aménagements, autres infrastructures et modes de déplacements alternatifs à la route » :**

à l'unanimité :

- * d'agréer l'acquisition de deux parcelles et l'échange foncier le long de la RD 996 sur le territoire de la Commune de Barges et d'autoriser le Président à signer tout document permettant d'effectuer ces transactions foncières,
- * d'approuver le remboursement des dégâts liés au domaine public, soit 1 055,25 € à GENERALI, assureur de la société BACQUET SAS,
- * d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec la Commune de Châtillon-sur-Seine relative à l'aménagement de la RD 971 dans la traversée du Bourg,
 - les conventions avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour l'aménagement de l'accès à la ZA Terres d'Or III et pour l'entretien du tourne-à-gauche sur la RD 109 D,
 - tous documents nécessaires à l'application de ces décisions ;

- **« Règlement Local de Publicité - Avis du Conseil Départemental » :**

à l'unanimité, Mme Charlotte FOUGERE et M. Pierre BOLZE, Conseillers Départementaux du canton de Beaune, ne prenant pas part au vote, de donner un avis favorable au projet de Règlement Local de Publicité (RPL) de la Commune de Beaune, sous réserve de la prise en compte du règlement et de la charte relative à la Signalisation d'Information Locale (SIL) ;

- **« Le Département de la Côte-d'Or, acteur du développement durable - Promotion des mobilités douces - Aide à l'acquisition des Vélos à Assistance Electrique » :**

à l'unanimité, d'approuver l'attribution d'une subvention à 146 Côte-d'Oriens, pour un montant total de 37 900 € ;

- **« Conventions de partenariat relatives à l'offre de services proposée par les Conseillers Numériques France Services du Département de la Côte-d'Or » :**

à l'unanimité, d'adopter et d'autoriser le Président à signer quatre conventions de partenariat relatives à l'offre numérique avec : la Commune de Plombières-lès-Dijon, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, l'EHPAD Résidence Jeanne, et la Communauté de Communes des Rives de Saône ;

- **« Conventonnement Espaces Numériques Côte-d'Or » :**

à l'unanimité, d'adopter et d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat relatives au fonctionnement des Espaces Numériques Côte-d'Or des Communes de Losne et Recey-sur-Ource, des Communautés de Communes de Saulieu, de Norge et Tille et du Châtillonnais, ainsi que du Centre Social du Pays d'Arnay-le-Duc ;

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ATTRACTIVITÉ

Président : M. François SAUVADET

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : M. Charles BARRIERE

- **« Contrats "Cap 100 % Côte-d'Or" et Accords de Partenariats : attributions de subventions » :**

à l'unanimité, M. Guillaume RUET, Conseiller Départemental du canton de Chevigny-Saint-Sauveur, ne prenant pas part au vote, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions relatives au contrat « Cap 100 % Côte-d'Or » adopté avec la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, et aux Accords de Partenariats adoptés avec les Communes de Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur, pour un montant total de 1 250 000 € ;

- **« Attractivité territoriale - Attributions de subventions » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions au titre des programmes « Aide à l'organisation d'évènements/manifestations contribuant à l'attractivité des territoires », « Aide à l'organisation de congrès et salons », et « Soutien à la structuration et aux actions d'animations des Unions Commerciales », pour un montant total de 41 149 €, ainsi que sur la régularisation de subvention au PETR Seine et Tilles en Bourgogne, pour un montant de 1 967 € ;

- « **Aides aux Collectivités - Attributions de subventions** » :

à l'unanimité, Mme Patricia GOURMAND, Conseillère Départementale du canton de Fontaine-lès-Dijon, et M. Martial MATHIRON, Conseiller Départemental du canton de Genlis, ne prenant pas part au vote, de se prononcer favorablement sur les attributions de subventions au titre :

- * de l'Appel à projets Patrimoine culturel 2022, pour un montant de 122 763,49 €,
- * des programmes « Village Côte-d'Or 2023 », « Patrimoine communal Côte-d'Or », « Patrimoine Protégé Côte-d'Or », « Transition écologique Côte-d'Or » et « Offre de Services Numériques des Collectivités 2023 » ainsi que la subvention exceptionnelle à la Commune de Saulieu, pour un montant de 692 918,30 €,
- * des contrats Grands Projets Côte-d'Or, pour un montant 347 528,07 €,
- * du programme « Sécurité des habitants – Mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection », pour un montant de 89 214,20 €,
- * du programme « Soutien à l'archivage des collectivités », pour un montant de 17 044,59 € ;

HORS COMMISSION

Président : M. François SAUVADET

Secrétaire : Mme Christine BLANC

Rapporteur : M. François-Xavier DUGOURD

- « **Fonctionnement interne du Conseil Départemental - Commission chargée d'établir la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises de la Côte-d'Or - Désignation de Conseillers Départementaux** » :

à l'unanimité, de désigner MM. Pierre BOLZE, Denis THOMAS, Mmes Céline VIALET, Nuray AKPINAR-ISTIQUAM, et Marie-Thérèse PUGLIESE, pour siéger à la Commission chargée d'établir la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises de la Côte-d'Or.

La séance est levée à 10H30

Dijon, le 1er août 2023

La Secrétaire de Séance

Christine BLANC

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Départementaux

Xavier BARROIS

Le registre des délibérations peut être consulté à
l'Hôtel du Département
Direction Générale des Services -
Mission Évaluation Organisation Pilotage
(accès par le 53 bis rue de la Préfecture)

Date de publication : 1er août 2023